

Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA)
Section 1 « protection et valorisation de l'architecture et du patrimoine immobilier »
Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté

Procès-verbal de la séance du jeudi 16 décembre 2021
en visioconférence

Liste des présents et des absents excusés :

Représentants de l'État, membres de droit :

Étaient présents :

- M^{me} Aymée Rogé, directrice régionale des affaires culturelles, représentée par M^{me} Cécile Ullmann, conservatrice régionale des monuments historiques
- M^{me} Cécile Ullmann, conservatrice régionale des monuments historiques, représentée par M. Pierre-Olivier Benech, conservateur régional adjoint des monuments historiques
- M. Marc Talon, conservateur régional de l'archéologie, présent le matin
- M. Hervé Laurent, conservateur régional adjoint de l'archéologie, présent l'après-midi

Absents excusés :

- M. Fabien Sudry, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
- M. le chef du service de l'inspection des patrimoines
- M. Jean-Pierre Lestoille, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement

En qualité de représentants de l'État, membres nommés :

Étaient présents :

- M. Dominique Brenez, architecte des bâtiments de France, titulaire
- M. Michaël Vottero, conservateur des monuments historiques, titulaire
- M^{me} Marie Guibert, cheffe de l'UDAP 71, suppléante de M^{me} Séverine Wodli

Absents excusés :

- M^{me} Séverine Wodli, cheffe de l'UDAP de la Côte d'Or, titulaire

En qualité de titulaires d'un mandat électif national ou local :

Étaient présents :

- M^{me} Catherine Sadon, maire de Semur-en-Auxois – 21, titulaire, présidente de la CRPA
- M. Pierre de Becque, maire d'Authiou – 58, suppléant de M. Jean-Baptiste Gagnoux, maire de Dole – 39

Absents excusés :

- M^{me} Laurence Fluttaz, conseillère régionale de Saône-et-Loire, vice-présidente du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, titulaire
- M^{me} Claudy Chauvelot-Duban, conseillère régionale de Haute-Saône, déléguée à la culture, suppléante de M^{me} Laurence Fluttaz
- M^{me} Marie-Claude Chitry-Clerc, vice-présidente du conseil départemental du Territoire de Belfort - 90, titulaire
- M^{me} Line Pageaud, adjointe au maire de Tournus – 71, suppléante de M^{me} Marie-Claude Chitry-Clerc
- M. Michel Albin, maire de Ray-sur-Saône – 70, titulaire
- M. Jean-Pierre Rebourgeon, conseiller départemental du canton de Beaune – 21, suppléant de M. Michel Albin
- M^{me} Jacqueline Cuenot-Stalder, conseillère départementale du canton de Morteau – 25, titulaire
- M^{me} Isabelle Arnould, conseillère départementale du canton de Lure 2 – 70, suppléante de M^{me} Jacqueline Cuenot-Stalder
- M. Jean-Baptiste Gagnoux, maire de Dole – 39, titulaire

En qualité de représentants d'associations ou de fondations ayant pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine :

Étaient présents :

- M^{me} Béatrix de Moustier, (La Demeure Historique), suppléante de M. Antoine de Loisy (La Demeure Historique), présente le matin
- M. Antoine de Loisy, (La Demeure Historique), titulaire, présent l'après-midi
- M. René de Menthon, (Les Vieilles Maisons Françaises), titulaire
- M^{me} Christelle Morin-Dufoix, (Association nationale des animateurs de l'architecture et du patrimoine), titulaire
- M^{me} Isabelle Humbert, (La Sauvegarde de l'art français), titulaire

Absents excusés :

- M^{me} Pascale Jacotot, (Association des paysagistes-conseils de l'État), titulaire
- M. Philippe Convercey, (Association des paysagistes-conseils de l'État), suppléant de M^{me} Pascale Jacotot, (Association des paysagistes-conseils de l'État)
- M. Ivan Kharaba, (Académie François Bourdon), titulaire
- M. Lionel Markus, (Club des Illustres), suppléant de M. Ivan Kharaba

En qualité de personnalités qualifiées :

Étaient présents :

- M. Martin Bacot, architecte en chef des monuments historiques (+ pouvoir de vote donné par M. Didier)
- M. Christian Sapin, directeur de recherches émérite au CNRS
- M. Fabien Oppermann, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Absents excusés :

- M. Paul Delsalle, maître de conférences à l'université de Franche-Comté
- M. Frédéric Didier, architecte en chef des monuments historiques (pouvoir de vote donné à M. Bacot)

Autres personnes assistant à la réunion :

Rapporteurs des dossiers :

- M^{me} Sabine Caumont, chargée de la protection des monuments historiques, CRMH-DRAC
- M^{me} Charlotte Leblanc, chargée de la protection des monuments historiques, CRMH-DRAC
- M. Gaël Tournemolle, conseiller pour les espaces protégés, le patrimoine mondial et la valorisation du patrimoine (DRAC)
- M. Stéphane Aubertin, conseiller architecture et patrimoines (DRAC)

Assistaient également à la séance :

- M^{me} Camille Vidal, architecte des bâtiments de France, suppléante de M. Dominique Brenez
- M. Matthieu Fantoni, conservateur des monuments historiques
- M^{me} Sophie Loppinet-Méo, chargée de la protection des monuments historiques, CRMH-DRAC
- M^{me} Élisabeth Manzoni, assistante administrative, CRMH-DRAC
- M^{me} Élise Courtois, Assistante service Architecture et espaces protégés (DRAC)

Étaient présents pour le dossier le concernant :

Pour le dossier de Montbéliard (Doubs), PVAP traduction réglementaire sur le quartier Citadelle :

- M^{me} Buiguinet, Maire de Montbéliard
- M^{me} Rolhion, Directrice Développement Territorial – Urbanisme, ville de Montbéliard M. Magadoux, chargé d'études urbaines, ville de Montbéliard
- M. Lelièvre, architecte, chargé d'étude
- M^{me} Vercey, ABF, Cheffe de l'UDAP 25 par intérim

Pour le dossier du Label Architecture Contemporaine Remarquable (ACR) :

- M. Cyriaque Dupuis, architecte, prestataire mandataire
- M. Gauthier Vanoverschelde, architecte prestataire
- M. Jean-Luc Hesters, Architecte Conseil de l'État – ministère de la Culture

M^{me} Sadon ouvre la séance.

Le *quorum* étant atteint, la commission peut valablement délibérer.

Montbéliard (Doubs), PVAP traduction réglementaire sur le quartier Citadelle (compléments suite à la présentation lors de la CRPA du 24 juin 2021)

Personnes présentes :

- M^{me} Buiginet, Maire de Montbéliard
- M^{me} Rolhion, Directrice Développement Territorial – Urbanisme, ville de Montbéliard
- M. Magadoux, chargé d'études urbaines, ville de Montbéliard
- M. Lelièvre, architecte, chargé d'étude
- M^{me} Vercey, ABF, Cheffe de l'UDAP 25 par intérim

L'objet de ce second examen est la levée de la réserve concernant la traduction graphique de la protection patrimoniale dans le quartier de la Citadelle.

M^{me} Buiginet, maire de Montbéliard, rappelle les étapes de la procédure et de l'étude. Elle souligne l'association constante des services de la DRAC et insiste sur l'urgence que revêt désormais l'approbation

du nouveau règlement, notamment pour mettre en œuvre certains projets du programme Action Cœur de Ville. À l'occasion de l'enquête publique, le projet d'évolution de la servitude, prenant en compte la réserve de la CRPA, a été exposé à la population.

M. Lelièvre présente les évolutions apportées.

La modification graphique a constitué dans le pochage en gris foncé (immeubles protégés) de l'ensemble des pavillons d'origine. Le règlement garantissait déjà leur protection ; il n'a pas été modifié mais les paragraphes concernant les pavillons ont été intégrés dans les articles concernant les « immeubles protégés ». L'application de la légende « séquence urbaine » sur les immeubles collectifs de la place Jaurès et la rue Pesty a nécessité d'introduire une caractérisation de cette séquence dans le règlement. Elle porte sur l'approche urbaine, et permet de poser les objectifs de maintien des niveaux, des hauteurs et des profils d'origine des six immeubles en matière d'architecture. Cette caractérisation de la séquence a permis de définir une protection différenciée entre les façades sur l'espace public et les façades arrière, qui peuvent évoluer. Les logements collectifs doivent pouvoir connaître des évolutions techniques ou de confort. Les façades donnant sur les garages et parking, moins ordonnancées que celles sur rue, le permettent.

M^{me} Vercez estime que les évolutions de la carte réglementaire et les légendes appliquées sont en cohérence avec le règlement écrit de la zone ZC et la volonté de préservation de l'ensemble de la cité-jardin. Cette approche permet d'envisager des évolutions de la partie arrière des édifices afin d'accueillir des usages répondant à de nouveaux besoins. L'enjeu étant ainsi de privilégier une approche équilibrée entre préservation et adaptation.

M^{me} Ullmann met au vote la proposition suivante : levée de la réserve concernant la traduction graphique de la protection sur le quartier de la Citadelle.

La commission régionale du patrimoine et de l'architecture donne sur cette proposition un avis favorable à l'unanimité.

RÉCAPITULATIF DES AVIS FORMULÉS PAR LA CRPA - SECTION 1

« PROTECTION ET VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE IMMOBILIER »

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

Lors de sa séance du 16 décembre 2021, la section 1 de la CRPA a examiné 8 demandes de protections au titre des monuments historiques, 1 projet de PVAP, 12 dossiers en vue d'une labellisation Architecture Contemporaine Remarquable (ACR), et a formulé :

Pour les dossiers monuments historiques :

4 avis favorables à l'inscription :

- Clessy (Saône-et-Loire), *château de la Tuilerie*
- Salins-les-Bains (Jura), *monument aux morts*
- Vesoul (Haute-Saône), *monument aux morts*
- Roussillon-en-Morvan (Saône-et-Loire), *baraque de harkis*

4 avis favorables pour une présentation en Commission nationale du patrimoine et de l'architecture en vue d'un classement :

- Touillon-et-Loutelet (Doubs), *monument aux morts*
- Dole (Jura), *monument aux morts*
- Arbois (Jura), *monument aux morts*
- Belfort (Territoire de Belfort), *square du souvenir*

Pour le projet PVAP de Monthéliard :

Un avis favorable pour la levée de la réserve concernant la traduction graphique de la protection sur le quartier de la Citadelle.

Pour les dossiers en vue d'une labellisation Architecture Contemporaine Remarquable (ACR) :

10 avis favorables à la labellisation :

- Dijon (Côte d'Or), halle des sports, 1968 ;
- Dijon (Côte d'Or), piscine de la fontaine d'Ouche, 1975 ;
- Dijon (Côte d'Or), salle d'escalade Cime Altitude 245, 2012 ;
- Vitteaux-Marcilly (Côte d'Or), hippodrome parc équestre de l'Auxois, 2010 ;
- Seloncourt (Doubs), couverture d'un demi terrain de football, 2003 ;
- Montsauche-les-Settons (Nièvre), base nautique les Branlasses, 1973 ;
- Pesmes (Haute-Saône), base de Kayak, 1988
- Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), stade Léo Lagrange, 1966 ;
- Saint Florentin (Yonne), piscine Tournesol, 1976 ;
- Belfort (Territoire de Belfort), piscine Pannoux, 1967.

1 avis défavorable à la labellisation :

- Lons-le-Saunier (Jura), dojo départemental salle de boxe, 2010.

1 ajournement pour présentation du volet culturel en plus du volet sportif :

- Nevers (Nièvre), gymnase de la maison de la Culture et des Sports, 1971

- 7 FEV. 2022

Dijon, le

La Présidente de séance

Catherine SADON